

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021 19 HEURES

Le mercredi 31 mars 2021 à 19 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au grand foyer, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Carole QUERELLE, Nicolas MOLIERE, Florence PELLECUER Sylvain MOFFRONT, Lionel VERRUN.

Absents excusés : Caroline ORSELLY,

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

En entrée de séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un ordre du jour : achat de la parcelle R 277 appartenant à M. BONNAUD Roland, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

AVENANT MARCHE ENTREPRISE COLAS POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA SOURCE DE CANNAC

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux du chemin de la source de Cannac, il informe le conseil municipal des travaux supplémentaires effectués par l'entreprise COLAS.

Il présente un avenant d'un montant de 42 916.00€ HT soit 10,078% du montant du marché initial.

Après débats, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve :

- cet avenant n°1 d'un montant de 42 916.00 € HT
- et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

CONVENTION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU BRL DANS LE CADRE DU MARCHE D'AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DU CHEMIN DE LA SOURCE DE CANNAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du chemin de la source de Cannac une convention de travaux doit être signée avec l'entreprise BRL Exploitation pour le déplacement de borne située sur la nouvelle voie du chemin de la source de Cannac.

Le montant de cette convention de travaux s'élève à 11 941.88 € HT.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la convention de travaux d'un montant de 11 941.88 €HT
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ladite convention.

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE R 279 APPARTENANT A M. LANDES PAUL-AIME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du chemin de la source de Cannac, il est nécessaire d'acheter une partie de la parcelle cadastrée R 279 d'une contenance de 77 m2 au lieu-dit très terres, appartenant à M. Paul-Aimé LANDES.

Comme pour les achats des terrains précédents, le prix au m2 a été fixé par délibération n° 22-2017, en date du 24 mai 2017 à 2 € le m2.

Après débats le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir une partie de la parcelle D 279 pour 77 m2 au lieu-dit très terres appartenant à M. Paul-Aimé LANDES.
- que le prix au m2 soit porté comme précédemment pour toutes les parcelles à 2 € le m2.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ACHAT DE LA PARCELLE R 275 APPARTENANT A M. ROUVIERE CHRISTIAN

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite à la demande faite auprès de M. Christian ROUVIERE pour l'acquisition de la parcelle cadastrée R 275 pour 127m2 lui appartenant, il accepte de vendre à la commune cette parcelle.

Comme pour les achats des terrains précédents, le prix au m2 a été fixé par délibération n° 22-2017, en date du 24 mai 2017 à 2 € le m2.

Après débats le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir la parcelle R 275 pour 127 m2 au lieu-dit très terres appartenant à M. Christian ROUVIERE.
- que le prix au m2 soit porté comme précédemment pour toutes les parcelles à 2 € le m2.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ACHAT DE LA PARCELLE R 277 APPARTENANT A M. BONNAUD Roland

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite à la demande faite auprès de M. Roland BONNAUD pour l'acquisition de la parcelle cadastrée R 277 pour 272 m2 lui appartenant, il accepte de vendre à la commune cette parcelle.

Comme pour les achats des terrains précédents concernant cet aménagement, le prix au m2 a été fixé par délibération n° 22-2017, en date du 24 mai 2017 à 2 € le m2.

Après débats le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir une partie de la parcelle D 277 pour 272 m2 au lieu-dit très terres appartenant à M. Roland BONNAUD.
- que le prix au m2 soit porté comme précédemment pour toutes les parcelles à 2 € le m2.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

RETRAIT DE LA DELIBERATION 2021 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la Préfecture concernant la délibération prise le 10 mars 2021 votant les taux des taxes locales qui nous indique qu'elle est illégale, en effet suite à l'article 16 de la loi de finance pour 2020 qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et une réforme du schéma de financement des collectivités locales à compter du 2021, le taux de référence de la commune de 2021 est 37.82 %, ce taux représente le taux communal 13.17 % et le taux départemental de 24.65% qui sera collecté par les communes. Les 2 taux sont inchangés par rapport à 2020.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le retrait de la délibération n° 2021-15

VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux communal des taxes pour l'année 2021 en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux des taxes locales tel qu'énoncé ci-dessous :

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| - Taux taxe Foncière sur le Non Bâti | 49.22 |
| - Taux taxe Foncière sur le Bâti | 37.82 |

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés au chapitre 20, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer le virement et ouverture de crédits suivants :

Diminution sur les crédits alloués au chap. : réseau d'adduction eau 21531	- 3200
Augmentation sur crédits alloués au chap. : concession et droit similaire 2051	+ 3200

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédit.

PROPOSITION DE LA CCPS POUR LA NUMERISATION ET MISE A JOUR DES PLANS DES RESEAUX EAU POTABLE ET EAUX USEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la CCPS pour la numérisation et la mise à jour des plans des réseaux eau potable et eaux usées.

Cette prestation est subventionnée à hauteur de 80%.

Le reste à charge maximum pour la Commune est estimé déduction faite de la subvention à 1 000 €.

Si la prestation propose l'intervention d'un technicien pour une géolocalisation des réseaux, le service est opportun.

Après débats, et dans cette affirmative, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition.

PROJET M.A.M

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les résultats des premières consultations pour les travaux qui seraient nécessaires si l'on affectait le petit foyer à une future M.A.M.

Indépendant de cette éventuelle évolution, il apparaît que l'isolation thermique et phonique soit à réaliser.

Cette rénovation thermique est subventionnée par la Région Occitanie.

Une étude et des devis ont été demandés.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la rénovation du petit foyer.

Cela ne préjuge pas d'un éventuel accord du Conseil Municipal pour l'adaptation du petit foyer à une future M.A.M.

QUESTIONS DIVERSES

Atténuation de la consommation électrique de l'éclairage public :

Un projet d'atténuation de la consommation d'électricité de l'éclairage public a été soumis au SMEG.

Le SMEG émet de subventionner à hauteur de 30 % du montant de l'investissement.

Un estimatif a été demandé à l'entreprise DAUDET Electricité, le montant total de cet estimatif serait de 68 000 € et pourrait être étalé sur 3 ans.

Possibilité d'un prochain investissement tracteur/balayeuse/broyeuse :

Dans le cadre de la recherche de la meilleure solution technique et financière d'un prochain investissement d'un tracteur équipé d'une balayeuse et d'un broyeur, le Conseil Municipal accepte le principe d'envisager la reprise du tracteur actuel de même que d'autres matériels usagés qui ne sont plus employés.

Vente fioul :

Après plusieurs tentatives pour vendre les 2000 litres de fioul restants, M. VERDIER Gérard se propose d'acheter ces 2000 litres de fioul au prix de 0.40 € le litre.

Le conseil municipal approuve cette vente au prix de 0.40 € le litre soit 800 € les 2000 litres.

Demandes d'acquisition de parcelles sur le lotissement communal le Mas de Bayle :

Les demandes à venir seront enregistrées, notamment la dernière reçue de M. Gabriel ZARAGOZA. Sans préjuger du mode d'attribution qui sera à définir lorsque la commune décidera de vendre un nouveau terrain compte tenu de ses futurs besoins financiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

